

# DÉCLARATION D'ANGOULÊME...

Le Comité Confédéral National de la CGT-FO, réuni à Angoulême les 9 et 10 septembre 1981, mesure toute l'importance des changements intervenus après le scrutin du 10 mai 1981.

Dans une conjoncture économique difficile marquée notamment par un accroissement continu du chômage qui frappe de plein fouet des couches de plus en plus larges de salariés, le CCN-FO réaffirme avec force la nécessité pour la classe ouvrière de disposer d'une organisation syndicale totalement indépendante, notamment du Patronal et de l'État. Seule une telle organisation est capable de défendre efficacement les intérêts des salariés et, au-delà, d'apporter une contribution décisive au nécessaire et toujours actuel combat pour la défense des libertés démocratiques.

Le CCN rappelle que la sauvegarde de la démocratie politique et des libertés démocratiques suppose le maintien de la confiance de la classe ouvrière dans ses organisations.

Celles-ci doivent faire en sorte que les «*intérêts particuliers*» des salariés ne soient pas sacrifiés au nom d'idéologies d'autant plus dangereuses qu'elles sont mal définies.

Le Comité Confédéral National réaffirme solennellement sa volonté de s'opposer à toute tentative de remettre en cause la place et le rôle des organisations syndicales et notamment des prérogatives qu'elles tiennent de la loi du 11 février 1950 qui permet le libre exercice de la pratique contractuelle, c'est-à-dire la possibilité pour les syndicats de négocier avec le patronat, privé et d'État, des conventions et accords permettant de sauvegarder les intérêts des travailleurs.

La CGT-FO ne saurait accepter la mise en place d'une «*politique des revenus*» qui, sous couvert de solidarité nationale, tendrait à remettre en cause les conditions de vie et de travail de larges couches de salariés. La mise en œuvre d'une telle politique impliquant par ailleurs la mise au pas des syndicats assurant la défense des intérêts de toutes les catégories des salariés.

C'est pourquoi, le CCN invite les syndicats et organisations confédérées à demander l'ouverture à tous les niveaux de négociations afin d'obtenir par voie d'accords et de conventions le maintien du pouvoir d'achat remis en cause par la hausse considérable du coût de la vie.

Le CCN rappelle que la CGT-FO s'est constituée pour faire face aux menaces qui pesaient alors sur les libertés et qui imposaient à chaque militant ouvrier l'impérieux devoir d'assumer pleinement ses responsabilités.

Fidèle à son passé, la CGT-FO continuera son combat de toujours pour la défense de la démocratie, combat inséparable de celui qu'elle mène pour défendre les intérêts matériels et moraux